

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Christian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Abstention du Groupe UPAC à l'exception de Messieurs PICCIRILLO, GIORGI, LEOTARD et TORNOR votant pour.

FCT 021-455/08/CC

■ Lancement d'un audit financier

DGAGF 08/1613/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les éléments en notre possession montrent la nécessité de revenir progressivement au meilleur équilibre financier possible compte tenu des engagements pris tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'origine des difficultés financières de l'Etablissement est largement reconnue, elle résulte principalement de la faiblesse des bases fiscales et du nécessaire rattrapage du niveau d'équipement de son territoire qui a été dévolu à MPM en raison de ses compétences. MPM s'est vu dotée de lourdes compétences de gestion induisant, compte tenu de l'évolution des réglementations françaises et européennes, une croissance continue des coûts de fonctionnement (déchets, propreté, transports, foncier, aménagement et moyens de fonctionnement des services). La situation actuelle est fragilisée par un endettement important, une évolution des bases de TP incertaine et des dotations de l'Etat en diminution face à des charges de fonctionnement lourdes et relativement rigides.

Dans ce contexte, la recherche d'une situation financière saine impose l'établissement d'une stratégie prospective et l'anticipation de deux types de risques :

- des risques internes liés à l'évolution des coûts de gestion, à la régularité et à la sécurité des procédures
- des risques périphériques provenant de la gestion d'organismes associés et des marchés de services et DSP confiés à des prestataires

Pour avoir la vision la plus large et la plus précise de la situation financière de l'EPCI et prendre les décisions relatives à l'établissement des conditions d'un équilibre financier durable, MPM décide de se faire accompagner par un prestataire extérieur – dont la qualification et les références professionnelles garantiront le sérieux, la neutralité et l'objectivité des analyses – afin de réaliser un audit reposant sur 3 piliers :

1. Situation financière de MPM, état des lieux et analyse rétrospective .
2. analyse prospective sur le mandat à venir en raison de la situation constatée en phase 1 et du diagnostic en résultant.
3. Régularité et sécurité des procédures susceptibles d'avoir un impact financier significatif

Les conclusions de l'audit, destinées à éclairer les élus et à faciliter la concertation, constituent un préalable à la définition de nouvelles orientations stratégiques. Compte tenu de l'urgence et des attentes, les délais prévisionnels de réalisation seront très courts : le lancement de la consultation est prévue en juillet pour un démarrage de la mission en août 2008. Le rendu des études est attendu pour le mois d'octobre.

La consultation serait mise en œuvre et menée à son terme par le Président de la Communauté Urbaine dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées en matière de marchés sur procédure adaptée.

Un comité de pilotage et un comité d'experts accompagneront la mission d'audit. Le comité de pilotage sera composé de représentants de l'exécutif et de responsables administratifs.

Il veillera au bon déroulement technique et contractuel de la mission, validera les travaux réalisés et rendra compte au comité d'experts.

Le comité d'experts sera une instance composée de personnalités qualifiées et d'élus représentant l'Assemblée dans sa pluralité. Il a pour mission, d'une part, d'émettre un avis sur le cahier des charges

ainsi établi et d'autre part, de formuler des recommandations tant sur les travaux rendus que sur les améliorations à conduire et mettre en place pour l'avenir.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de réaliser un audit financier

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de mise en œuvre d'un audit permettant l'établissement de l'état des lieux précis et du diagnostic de l'état financier de la collectivité. Cet audit permettra l'évaluation des risques internes et périphériques tels que précisés dans le présent rapport

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2008 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Nature : 6228 - Fonction : 020 - Sous politique : A 440

Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté Urbaine

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Vincent COULOMB

Eugène CASELLI